



Qu'elles sont les démarches à suivre pour créer une entreprise ?

Par **angelicalyon**, le **25/02/2009** à **11:11**

Bonjour, je désire créer une entreprise EURL à capital variable. Mais je ne sais pas comment procéder, y a-t-il des personnes qui vous aident à remplir tous les dossiers qui sont compliqués, et qui vous accompagnent tout au long de vos démarches administratives. C'est vrai que sur internet on trouve de tous les sites qui vous créent votre Kbis en 15 min, qu'est-ce que ça vaut ? Est-ce possible ? J'ai vraiment besoin d'aide car je veux lancer mon projet au plus vite merci.

Par **Visiteur**, le **25/02/2009** à **12:32**

bonjour, non on ne crée pas une entreprise comme on achète un pot de moutarde... (et encore entre les différentes marques on peut hésiter) peut-être vous adresser à un expert comptable ou à une société de conseil en entreprise... car sur internet si on ne connaît pas grand chose à la création d'une entreprise, c'est galère... en plus pour une EURL !

Par **pierreec59**, le **26/02/2009** à **13:27**

Bonjour, Je suis dans l'expertise comptable et ce n'est en aucun cas pour faire de la publicité que je vous recommande de recourir à un cabinet d'expertise comptable. Un Kbis ne se crée pas, il vous est délivré par l'administration après que votre dossier de création est été préalablement déposé auprès du cfe (ainsi qu'une copie des statuts auprès du service des

impôts) et accepté.
C'est comme pour créer vos statuts, vous pouvez bien sûr le faire par internet mais je vous le déconseille, la moindre négligence ou le moindre oubli peut avoir des conséquences importantes.